

**De:** Donald.Gingras@mrnf.gouv.qc.ca

**Envoyé:** 27 mai 2010 09:10

**À:** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)

**Objet:** TR : BAPE-questions supplémentaires (DQ5 nos 1 et 2)

Bonjour Madame Boutin,

Voici les réponses aux questions posées.

Mes meilleures salutations.

### **Question 1**

Le programme pour la valorisation de la biomasse forestière s'applique pour un approvisionnement à long terme de cette matière première, et non pour un approvisionnement qui serait ponctuel, comme c'est le cas pour le projet hydroélectrique de la rivière Romaine. Cependant, cela n'empêcherait pas, en principe, Hydro-Québec de récupérer cette biomasse, avec l'approbation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

La biomasse forestière peut être transformée en différents produits à valeur énergétique : biocarburants, granules pour le chauffage d'immeubles institutionnels,... Présentement, il n'y a pas d'utilisateurs de la biomasse forestière à des distances raisonnables par rapport au site du projet de la Romaine; il en résulte que les coûts de récupération de cette matière serait beaucoup trop élevés, car la distance de transport est un facteur important.

Cependant, le contexte pourrait évoluer au cours des prochaines années : implantation d'utilisateurs de la biomasse forestière, compétitivité de celle-ci par rapport à d'autres sources d'énergie dont le pétrole,... D'ailleurs, le MRNF vise à développer une filière énergétique sur la Côte-Nord. Ainsi, comme le projet de La Romaine dure plusieurs années (10 ans), il n'est pas impossible que, durant les prochaines années, les conditions soient réunies pour que la récupération de la biomasse forestière engendrée par ce projet puisse se faire sans entraîner des coûts excessifs.

### **Question 2**

À l'heure actuelle, il n'y a pas de connaissances suffisantes pour juger de cet aspect. Théoriquement, les principaux impacts de l'augmentation des températures se feront sentir au niveau de la composition des peuplements forestiers et incidemment, sur la diversité animale (ex. présence accrue d'orignaux, de loups et d'ours noir, maladies, etc.). Éventuellement, cela pourrait avoir pour effet de modifier les composantes de l'habitat du caribou forestier, notamment en altérant la production et la disponibilité de lichens et en favorisant la prédation. Cependant, comme l'évaluation de tels changements sur la faune nécessitera plusieurs décennies, leur importance sur la distribution géographique du caribou forestier et leurs impacts sur le projet ne peuvent être déterminés actuellement.

**Donald Gingras, ing.f.**

Chef de l'Unité de gestion des ressources  
naturelles et de la faune de Sept-Îles,